

N° 27
Naissance
de Clément-François
Jeanne-Marie
décidé le
19-Mai 1866
à Paulazan

Le an mil huit cent quatre vingt quinze et le six novembre, à midi.
Par devant nous Romain Dombenard, maire, officier de l'état-civil de
la commune de Barbaran, arrondissement de St. Germain, Haute-Garonne, et comparu:
Le sieur Jean-Marie, âgé de trente-quatre ans, cultivateur, domicilié à
Barbaran, lequel nous a présenté un enfant au sexe féminin, né le six, à deux heures
du matin, dans la maison d'habitation, de lui déclarant et de Josephine Desjean, âgée
de trente-un ans, ménagère, demeurant ensemble à Barbaran, mariés.
Cet enfant on a donné le prénom de Clément-François-Jeanne-Marie.
Présent: Adouilhe Chéreau, âgé de quarante-deux ans et Rigole
Luzels, âgé de trente-huit ans, tous deux propriétaires, domiciliés à Barbaran
lesquels, ainsi que le déclarant, ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.
Chéreau Rigole Lafont le Maire
Houffon

N° 28
Mariage
Dutrey
Fère

Le an mil huit cent quatre vingt quinze, le vingt-deux novembre à six heures du soir.
Par devant nous Romain Dombenard, maire, officier de l'état-civil de la
commune de Barbaran, arrondissement de St. Germain, Haute-Garonne, ont comparu:
1° Dutrey Jean-Guillaume, né à Chézy, Haute-Pyrénées, le dix-neuf du
mois d'août mil huit cent soixante-neuf, ainsi qu'il résulte de l'acte en forme qu'il
nous a remis, professeur de sa langue d'habitation, domicilié au dit Chézy, fils majeur de
Bertrand Dutrey, décédé au même lieu le vingt-neuf mai mil huit cent soixante
seize, ainsi qu'il résulte de l'acte en forme qu'il nous a remis et de Marie
Garonne, ménagère, âgée de soixante-sept ans, demeurant au dit lieu de Chézy.
2° Fère Jeanne-Françoise, née à Barbaran, le treize mai mil huit cent
soixante-treize, ainsi que l'établit son acte de naissance que nous avons vu au
jeune, sans profession, domiciliée au dit Barbaran, fille majeure de Pierre Fère,
âgé de soixante-quinze ans, cultivateur et de Françoise Décap, âgée de
soixante-cinq ans, ménagère, domiciliés ensemble à Barbaran, procédant du
consentement de son père et de sa mère.
Enquels, après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il a été fait un contrat
de mariage devant M. Bon notaire à Louray, Haute-Pyrénées, le vingt-deux
octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, nous ont requis de procéder à la célébration
de leur mariage, dont la publication ont été faite en cette commune le dimanche trois
et six novembre courant, sans qu'il soit intervenu aucune
opposition.
Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi
que du Chap. 6 du Code civil, Art. 1 du mariage, faisant droit à la requi-
sition des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour
époux.
D'après leurs réponses, répétés et affirmatives, nous avons prononcé
l'union par le mariage.
L'acte a été fait et passé et lu publiquement dans l'une des salles
de la maison commune, les portes ouvertes, en présence des père et mère de
des époux et de Adouilhe Chéreau, âgé de quarante-trois ans, instituteur

N° 29
Mariage
Tourcade
Tadewilhe

Le an mil huit cent quatre vingt quinze et le vingt-neuf novembre à sept heures
du matin. Par devant nous Romain Dombenard, maire, officier de l'état-civil de la
commune de Barbaran, arrondissement de St. Germain, Haute-Garonne, ont comparu:
1° Tourcade Jean, né à Tria (Ariège) le vingt-cinq septembre mil huit cent
vingt-quatre-cinq, ainsi qu'il résulte de l'acte en forme qu'il nous a remis, propriétaire,
domicilié à Barbaran, Haute-Garonne, fils majeur de Jean Tourcade
âgé de soixante-neuf ans, et de Catherine Desjean, âgée de soixante-neuf ans
propriétaires, mariés, demeurant ensemble à Tria, veuf de sa première femme de Josephine
Bumet, décédée à Tria le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, ainsi qu'il
résulte de l'acte en forme qu'il nous a remis, procédant du consentement de son père
et de sa mère, suivant acte au bureau, au rapport de M. Joly notaire au dit Tria qui nous
a été remis, portant la date du quatorze novembre courant, enregistre au dit Tria
le huit cent soixante-treize, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance que nous avons vu au
jeune, sans profession, domicilié au dit Barbaran, fille majeure de Josephine Tadewilhe
âgée de soixante-un ans, ménagère et de Marie Desjean, âgée de cinquante-sept ans
ménagère, domiciliés ensemble à Barbaran, mariés, procédant du consentement
de son père et de sa mère.
Enquels, après avoir déclaré sur notre interpellation qu'il a été fait un contrat
de mariage devant M. Duray notaire à Sabroquière, Haute-Garonne le vingt-sept
sept et vingt-quatre novembre courant, sans qu'il soit intervenu aucune opposition.
Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que
du Chap. 6 du Code civil, Art. 1 du mariage, faisant droit à la requête des
comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.
D'après leurs réponses, répétés et affirmatives, nous avons prononcé, au nom de
la loi, que le dit Jean Tourcade et Tadewilhe Anne-Gabrielle sont
unis par le mariage.
L'acte a été fait et passé et lu publiquement dans l'une des salles
de la maison commune, les portes ouvertes, en présence du père et de la mère de
l'époux, et de Décap Jean, âgé de trente-cinq ans, cultivateur, Dubac

meu parant des époux; Baron François, âgé de trente-trois ans, cultivateur parant
de l'époux; Tourcade Jean-Marie, âgé de quarante-un ans, cultivateur parant
meu parant des époux; Lannez Adore, âgé de soixante-quatre ans, brigadier
forestier, meu parant des époux, tous domiciliés à Barbaran, témoins majeurs
lesquels ainsi que les époux ont signé avec nous le présent acte, après lecture
faite; non la mère de l'époux, ni le père et la mère de l'épouse qui de ce par leurs
séparément requis ont dit ne savoir.
Dutrey Tourcade Fère Fère
de Maire de Maire
Dombenard Dombenard